Ordonnance Souveraine n° 2.833 du 15 juillet 2010 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et l'État du Qatar tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à Doha le 16 septembre 2009

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	15 juillet 2010
Publication	Journal de Monaco du 23 juillet 2010[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Fiscalité et douanes ; Fiscalité des particuliers ; Fraude fiscale

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/07-15-2.833@2010.07.24

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010 relative à la coopération internationale en matière fiscale ;

Article 1er

L'Accord entre la Principauté de Monaco et l'État du Qatar tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à Doha le 16 septembre 2009, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 15 juin 2010, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Article 2

Les dispositions de Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010, susvisée, sont applicables.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 juillet 2010
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7974